Rémunérations

Communiqué

Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations PPCR: copie à corriger

Bagnolet le 9 mai 2015

Faisant suite à l'examen de la catégorie C fin avril dans le cadre de la négociation Fonction publique « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR), le gouvernement a exposé, le 5 mai, ses propositions concernant les catégories B et A.
Dans le contexte du gel du point d'indice depuis 2010 et donc de la baisse continuelle du pouvoir d'achat des agents, pour l'UNSA Territoriaux - qui participe à la négociation PPCR au sein de l'UNSA Fonction Publique - les propositions gouvernementales se situent à la limite de la provocation.

En effet, en plus des grilles, il convient d'imputer la part de l'indemnitaire qui passe dans l'augmentation d'indice proposé (3 points pour les C – 5 points pour les B – 7 pour les A) ce qui peut se traduire dans la réalité par une non – augmentation ; seuls les agents n'ayant pas de régime indemnitaire pourraient en tirer bénéfice…

Enfin, concrètement, la suppression d'une échelle pour les catégories C, c'est 1 point de plus et 26 ans au lieu de 22 ans avec l'allongement des carrières !
Pour l'UNSA Territoriaux, la suppression d'une échelle - qui pourrait apparaître comme positive - est en vérité contrariée par l'allongement des carrières et accessoirement par la suppression de l'avancement à durée minimum.

Donc, pour sortir de l'impasse, l'UNSA Territoriaux propose l'avancement à minima pour tous en accélérant la vitesse de passage d'une échelle à l'autre. Voilà bien les deux leviers qui pourraient rendre acceptable la suppression d'une échelle.

Mais, le gouvernement saisira-t-il cette solution équitable ?

UNSA Territoriaux - 21 rue Jules Ferry - 93177 BAGNOLET CEDEX _ Tél: 01 48 18 88 36 Fax: 01 48 88 18 35 - contact@unsa-territoriaux.org